

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **22 (1904)**

Heft 109

PDF erstellt am: **21.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.  
2<sup>tes</sup> Semester . . . 3.  
Ausland: Zuschlag des Porto.  
Es kann nur bei der Post  
abenniert werden.

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

## Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.  
2<sup>e</sup> semestre . . . 3.  
Etranger: Plus frais de port  
On s'abonne exclusivement  
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

## Schweizerisches Handelsamtsblatt

## Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Festerage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: <b>Rudolf Mosse</b> , Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: <b>Rodolphe Mosse</b> , Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

## Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg.

## Amtlicher Teil — Partie officielle

## Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

## Bern — Berne — Berna

## Bureau Biel.

1904. 14. März. Die Firma **Jacot-Burmans**, Uhrenfabrikation, in Biel (S. H. A. B. Nr. 15 vom 7. Februar 1883, pag. 110) ist infolge Konkurses erloschen. Datum des Konkurseskenntnisses: 15. Februar 1904.

## Bureau Erlach.

11. März. Die **Landwirtschaftliche Genossenschaft Siselen** in Siselen (S. H. A. B. Nr. 382 vom 27. Oktober 1902, pag. 1525) hat an Stelle des bisherigen Präsidenten **Fritz Schwab**, Bengis, gewählt: **Fritz Winkelmann**, Landjägers, von und in Siselen; an Stelle des bisherigen Sekretärs **Gottfried Schwab**, Reisi; **Robert Schwab**, Statthalter, von und daselbst. Präsident und Sekretär sind befugt, kollektiv rechtsverbindlich namens der Genossenschaft zu zeichnen. Sodann sind an Stelle der austretenden Mitglieder **Gottfried Winkelmann**, **Alexander Schwab**, **Bendicht Schwab**, **Pflügers**, und **Jakob (Schwab) Joggelbanses**, gewählt worden: **Wilhelm Schwab**, Pfundpächter; **Bendicht Warmbrodt**; **Johann Schwab**, **Weibels**, und **Adolf Dietrich**, alle Landwirte in Siselen.

## Glarus — Glaris — Glarona

1904. 14. März. Inhaber der Firma **Adolf Schmid** in Glarus ist **Adolf Schmid**, von Gmünd (Württemberg), in Glarus. Natur des Geschäftes: Gold- und Silberwaren.

## Schaffhausen — Schaffhouse — Sciaffusa

1904. 14. März. Die Firma **Schweizer Hatbazar v. S. Sernatinger** in Schaffhausen (S. H. A. B. Nr. 201 vom 4. Juni 1900, pag. 807) ist infolge Wegzuges der Inhaberin erloschen.

## Tessin — Tessin — Ticino

## Ufficio di Locarno.

1904. 14. marzo. La ditta **Restaurant Pension Zoppi**, in Locarno (F. u. s. di o. del 22 giugno 1903, n<sup>o</sup> 247, pag. 985) conferisce procura individuale a **Martino** e **Giuseppe Elzi**, di Michele, da Bosco Valle Maggia, domiciliati in Locarno.

## Gené — Genève — Ginevra

1904. 11. mars. La raison **Amélie Dubois**, épicerie, mercerie, à Genève (F. o. s. du o. du 19 février 1890, n<sup>o</sup> 24, page 125), est radiée ensuite de renonciation de la titulaire.

11. mars. La raison **Ph. Herzog**, boulangerie, à Genève (F. o. s. du c. du 12 août 1885, n<sup>o</sup> 82, page 536), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

11. mars. Aux termes d'acte passé devant **M<sup>e</sup> Ch. Page**, notaire, à Genève, le 5 mars 1904, il a été constitué, sous la dénomination de Société de l'Immeuble Avenue de la Gare, No. 6 une société anonyme qui a son siège à Genève. Elle a pour objet l'acquisition d'un terrain sis à Genève, Avenue de la Gare, la construction d'une maison locative, et la vente de cet immeuble. Sa durée est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de soixante mille francs (fr. 60,000), divisé en 60 actions de fr. 1000 chacune, au porteur. Les convocations et publications émanant de la société auront lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration, composé de un à trois membres, élus pour six ans. Elle est engagée vis-à-vis des tiers, par la signature de deux membres du conseil d'administration. Le premier conseil d'administration est composé, pour la première période de six ans, des suivants: **Léon Bovy**, architecte, à Genève, et **Jean Galletti**, entrepreneur de vitricerie, à Genève.

11. mars. La maison **Paul Rouchon et Desseauve frères**, société en nom collectif établie à Lyon, aux termes de la publication qui en a été faite dans le Journal d'annonces légales «Le Moniteur Judiciaire de Lyon», en date du 22 avril 1898, a fondé à Genève, sous la même raison sociale, une succursale qui a commencé le 1<sup>er</sup> octobre 1903. La succursale, ainsi que la maison principale, a pour objet les entreprises de maçonnerie, l'achat de tous terrains et de toutes maisons et constructions, l'exploitation et la revente de ces immeubles. La succursale de Genève est représentée et engagée vis-à-vis des tiers, par l'un des trois associés gérants, qui sont: **Paul-Anastase-Jean Rouchon**; **Jean-Eugène Desseauve** et **Jean-Annet Desseauve**, tous trois domiciliés de fait à Lyon, et faisant, pour tous les besoins de leur commerce, élection de domicile à Genève, au siège commercial. Bureaux: à Lyon, 6, Rue Servient, et à Genève: 33, Rue Gevray.

11. mars. Suivant extraits de procès-verbaux de ses séances des 7 mars 1903, et 5 mars 1904, la société dite Société auxiliaire des sciences et des arts, dont le siège est à Genève (F. o. s. du c. du 17 mars 1889, n<sup>o</sup> 38, page 214), a nommé **Auguste Blondel**, domicilié à Genève, président, et

**Augustin De Candolle**, domicilié à Genève, secrétaire de son comité. La société est engagée par la signature collective de ces deux membres.

11. mars. Dans son assemblée d'actionnaires du 22 février 1904, la société anonyme dite Société Immobilière Frontenex-Clairière, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 10 novembre 1902, n<sup>o</sup> 397, page 1586), a nommé **Jacques Tedeschi**, architecte, à Genève, comme administrateur, en remplacement de **P. Stalet**, fils, démissionnaire.

11. mars. Suivant délibérations de son assemblée du 21 janvier 1904, le comité de la société dite Société de Physique et d'Histoire Naturelle, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 31 juillet 1894, n<sup>o</sup> 177, page 722, et du 12 mai 1902, n<sup>o</sup> 185, page 737), reste composé comme suit: **Dr. Auguste Wartmann**, président, **Alexandre Le Royer**, vice-président; **Arnold Pictet**, trésorier; **Louis Perrot**, secrétaire-correspondant, et **Maurice Gautier**, secrétaire; tous domiciliés à Genève.

11. mars. La raison **J. Bouvard-Chamot**, boulangerie, à Genève (F. o. s. du c. du 4 mars 1887, n<sup>o</sup> 23, page 169), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

11. mars. La société en nom collectif **Lacroix fils et Rogeat**, à Genève (F. o. s. du o. du 16 janvier 1902, n<sup>o</sup> 18, page 70), est déclarée dissoute depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1904. **Charles-Camille Lacroix**, de Genève, domicilié à Plainpalais, est resté chargé dès la susdite date, de l'actif et du passif de la maison, qu'il continue seul, sous la raison **Lacroix fils**, à Genève. Genre d'affaires: Atelier de photographie. Locaux: 1, Rue de Candolle.

11. mars. Suivant statuts adoptés le 2 mars 1904, et sous la dénomination de La Loge maçonnique Les Amis de la Vérité, Orient de Genève, il existe une société régie par le titre 28 du C. O., et qui a son siège à Genève, 5, Rue Bovy-Lysberg. Elle fait partie de l'Union des Loges suisses «Alpina». Elle a pour but de former ses membres à la pratique des principes humanitaires; son activité est essentiellement philanthropique et progressive. La Loge se compose de membres actifs et de membres honoraires. Tout homme libre, de réputation honorable, et de bonnes mœurs, peut présenter sa demande d'admission qui doit être contresignée par un membre actif. Il est astreint à une finance de réception et à une cotisation annuelle fixées par l'assemblée générale. Toute démission doit être donnée par écrit. L'exclusion des membres ne s'acquittant pas de leurs obligations envers la Loge, peut être prononcée. L'administration de la Loge est confiée à un comité de 12 membres. Le président et les deux premiers vice-présidents représentent conjointement la Loge vis-à-vis des tiers et l'engagent par leurs signatures apposées collectivement. Les convocations et publications de la société sont faites par l'organe imprimé de l'Union des Loges suisses «Alpina», ou par lettres fermées adressées à chaque membre. Les sociétaires ne sont pas individuellement responsables des engagements financiers de la société. En cas de dissolution de la société, toutes les archives, valeurs et espèces en caisse, et en général tout ce qui peut constituer la fortune de la Loge, sera remis à l'Union des Loges suisses «Alpina», par le dernier comité en charge. Le président est **Paul Méroz**, domicilié à Genève; le premier vice-président est **William Jacot des Combes**, domicilié à Genthod, et le second vice-président est **Maurice Delarottaz**, domicilié à Genève.

12. mars. Aux termes de l'extrait de procès-verbal qui en a été dressé par **act<sup>e</sup> M<sup>e</sup> Ch. Page**, notaire, à Genève, le 15 février 1904, la société anonyme ayant pour dénomination Société immobilière l'Espérance, ayant son siège à Plainpalais (F. o. s. du c. du 18 juin 1901, n<sup>o</sup> 219, page 873), réunie en assemblée générale, a voté l'augmentation de son capital social, qui, du chiffre de fr. 76,000 a été porté à la somme de cent-quarante-quatre mille quatre cent cinquante francs (fr. 144,450), et sera divisé en 383 actions de fr. 250 chacune, et 487 actions privilégiées, de fr. 100 chacune, toutes au porteur, et entièrement libérées. En outre, **Pierre Dubelly**, entrepreneur, à Carouge, et **Ernest Naef**, régisseur, à Genève, ont été nommés membres du conseil d'administration, en remplacement de **Jules Bruder**, démissionnaire, et **J. Della-Corte**, décédé.

12. mars. Aux termes des extraits de procès-verbaux qui en ont été dressés et signés de tous les actionnaires présents, la société anonyme dite Société anonyme du Quai du Léman, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 19 mars 1896, n<sup>o</sup> 79, page 326), réunie en assemblée générale les 27 janvier et 9 mars 1904, ont modifié deux articles de ses statuts, comme suit: Dans la première, le capital social, qui du chiffre de fr. 200,000 a été porté à la somme de trois cent vingt mille cinq cents francs (fr. 320,500) au moyen de l'émission de 241 actions nouvelles de fr. 500 chacune, entièrement souscrites et libérées. Dans la seconde, les actions, jusqu'ici nominatives, ont été converties en actions au porteur. En outre, la première assemblée a nommé **Louis Grasset**, entrepreneur, à Genève, membre du conseil d'administration, en remplacement de **Charles Hensler**, décédé.

12. mars. La maison **J. Gini**, entreprise de gypserie et peinture, à Genève (F. o. s. du c. du 1<sup>er</sup> octobre 1903, n<sup>o</sup> 373, page 1490), a donné dès le 1<sup>er</sup> janvier 1904, proucuratlon à **Antoine Gini**, fils, de Genève, y domicilié.

12. mars. Le chef de la maison **Ch. Attenhofer**, à Plainpalais, commencé en août 1902, est **François-Charles Attenhofer**, d'origine argovienne, domicilié à Plainpalais. Genre d'affaires: Agent spécial pour le canton de Genève, de la société mutuelle dite: Crédit à l'Épargne, ayant son siège à Lyon. Bureau: 75, Boulevard Karl-Vogt.

12. mars. La société en nom collectif **Mmes Guillemet & Davier**, spécialités pour enfants, à Genève (F. o. s. du c. du 14 décembre 1897, n<sup>o</sup> 308, page 1262), est déclarée dissoute depuis le 31 août 1899. La liquidation opérée par les deux associés étant terminée; cette société est radiée.

# Compte de profits et pertes de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg

et de ses agences de Bulle, Romont, Morat, Châtel-St-Denis et Cousset

pour l'exercice 1903.

(Sauf ratification réglementaire.)

Doit Charges			Avoir Produits	
<b>I. Frais d'administration.</b>				
	5,581	75	Indemnités aux membres de l'administration.	
	65,291	96	Appointements des employés et des agents.	
	781	86	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.	
	2,500	—	Location des bureaux de la banque.	
	2,120	25	Chauffage, éclairage, service et surveillance.	
	14,685	46	Fournitures de bureaux (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).	
	10,208	64	Ports de lettres et d'espèces, affranchissements, dépêches, etc.	
	2,900	—	Frais de confection des billets de banque.	
	3,209	75	Mobilier: Fourniture, entretien, assurance, amortissement.	
	5,588	33	Divers: Frais de poursuites, de procès, de renseignements et de déplacements, honoraires, etc.	
	6,466	60	Frais des emprunts de l'Etat et des communes et navigation.	
123,149	89	3,920	30	Frais d'achats d'espèces en Suisse et à l'étranger.
<b>II. Impôts.</b>				
	4,762	—	Impôt fédéral sur billets de banque.	
	19,047	90	Impôt cantonal sur billets de banque.	
65,380	01	39,908	45	Autres impôts cantonaux.
	1,611	64	Impôts communaux.	
<b>III. Intérêts débiteurs.</b>				
<i>a. Sur engagements en comptes courants.</i>				
	22,103	88	à comptes de banques d'émission et correspondants.	
	261,791	39	" comptes courants créanciers.	
	69,906	79	" compte 4 1/2 % ville de Fribourg.	
	81,427	30	" compte 3 1/2 % communes et navigation.	
	45,427	—	" fonds d'amortissement des lots de l'Etat de 1860.	
	56,141	66	" fonds de garantie des obligations de fr. 20 de Fribourg.	
	38,463	—	" fonds de garantie des lots de l'Hospice cantonal.	
	91,875	—	" emprunt 5 % de l'Etat de 1903.	
	141	36	" divers.	
<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>				
	Sur billets à ordre:			
	123,931	65	Escompte bonifié.	
	16,965	35	Récompte au 31 décembre 1902.	
140,897	—			
Sur engagements à terme (bons de dépôts):				
	304,958	91	Intérêts et coupons payés.	
	22,646	33	Coupons échus et non payés.	
	153,702	80	Prorata d'intérêts au 31 décembre 1903.	
	481,303	04		
281,195	59	200,112	45	A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts et coupons non payés de l'exercice précédent.
Sur emprunt par obligations 2 % à primes de 1895.				
	66,764	—	Intérêts et coupons payés.	
	76,015	—	Prorata d'intérêts au 31 décembre 1903.	
	142,779	—		
1,105,526	97	66,157	—	A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent.
<b>IV. Pertes et amortissements.</b>				
	3,829	65	Sur effets escomptés sur la Suisse.	
	20	—	Sur avances sur nantissement.	
	41	05	Sur comptes correspondants.	
	1,905	55	Sur comptes courants débiteurs.	
	14,622	50	Sur créances sans engagement par lettres de change.	
	79,589	20	Sur effets publics.	
	7,666	45	Sur propriétés foncières.	
	17,917	12	Sur frais de l'emprunt 2 % à primes de 1895 8 <sup>me</sup> amortissement.	
126,391	52	800	—	Subsides et divers.
<b>VI. Bénéfice net.</b>				
1,160,909	35	Bénéfice net de l'exercice 1903.		
2,581,307	74			
<b>I. Produits du compte d'effets de change.</b>				
Effets escomptés sur la Suisse:				
	Intérêts perçus	200,637	98	
	Récompte de l'exercice précédent à 5 %	80,722	70	
		281,360	68	
	A déduire: Récompte au 31 décembre 1903 à 5 %	36,202	05	
195,158	63			
Avances sur nantissements:				
	Intérêts perçus	33,174	60	
	Récompte de l'exercice précédent à 4 1/2 %	2,776	35	
		35,950	95	
	A déduire: Récompte au 31 décembre 1903 à 4 1/2 %	4,765	45	
31,185	50			
25,636	43	251,979	56	
<b>II. Intérêts créanciers et commissions.</b>				
<i>a. Sur créances en comptes courants.</i>				
	Des banques d'émission et correspondants	59,971	19	
	Des comptes courants débiteurs	1,172,000	28	
	De divers	165	37	
<i>b. Sur autres créances et placements.</i>				
Sur emprunt de l'Etat 3 % de 1892:				
	Prorata d'intérêts au 31 décembre 1902	103,828	10	
	A déduire: Prorata d'intérêts au 31 déc. 1903 du dit emprunt	103,293	75	
534	35			
De créances sans engagement par lettre de change:				
	Intérêts perçus et commissions	61,579	81	
	Intérêts échus et non perçus à la fin de l'exercice 1903	22,248	70	
	Prorata d'intérêts au 31 décembre 1903	28,626	—	
		112,454	51	
	A déduire: Prorata d'intérêts et intérêts échus et non perçus de l'exercice 1902	45,624	—	
66,830	51			
De placements hypothécaires:				
	Intérêts perçus	655,277	11	
	Intérêts échus et non perçus à la fin de l'exercice 1903	188,698	20	
	Prorata d'intérêts au 31 décembre 1903	281,498	—	
		1,125,473	31	
	A déduire: Prorata d'intérêts et intérêts échus et non payés de l'année 1902	520,909	—	
604,564	31			
D'effets publics:				
	Intérêts perçus sur fonds propres	188,062	25	
	Bénéfices sur les cours sur fonds propres	50,357	05	
	Prorata d'intérêts au 31 décembre 1903	124,371	55	
		363,290	85	
	A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent	49,928	40	
		313,362	45	
	Commissions sur l'achat et la vente pour compte de tiers	823	76	
814,176	21	2,218,242	22	
<b>III. Produit des immeubles.</b>				
	Du bâtiment de la banque	2,500	—	
	D'autres propriétés foncières	19,432	75	
21,932	75			
<b>IV. Droits et indemnités.</b>				
	Droit de garde et gestion des rentiers	3,851	71	
<b>V. Produits divers.</b>				
	Bénéfices sur participations	21,288	65	
	Agio sur monnaies diverses, billets de banque étrangers, etc.	4,854	15	
	Divers, produit des centimes additionnels	53,518	70	
79,659	50			
<b>VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.</b>				
	Sur effets escomptés sur la Suisse	5,642	—	
2,581,307	74			

## Annexe au compte de profits et pertes de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg, pour l'exercice 1903.

### Répartition des bénéfices suivant art. 44\*) et 45 de la loi du 29 décembre 1892.

Le bénéfice net suivant le compte de profits et pertes s'élevant à	fr. 1,160,909. 35
a été réparti comme suit:	
1° Intérêts des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3 1/2 % de 1899 pour l'année 1904	fr. 702,108. 75
2° Amortissement des dits emprunts pour l'année 1904	116,750. —
3° Rente annuelle en faveur de l'Université	80,000. —
4° Au compte d'amortissement de la dette de l'Etat 60 %	157,280. 36
5° Au fonds de réserve 30 %	78,615. 18
6° Tantièmes à la direction et aux employés 10 %	26,205. 06
	fr. 1,160,909. 35

\*) Art. 44: Les comptes et le bilan sont arrêtés annuellement au 31 décembre.

Art. 45: Il est prélevé sur le produit net:

1° La somme nécessaire pour le paiement de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt 3 % du 8 septembre 1892.

2° La rente annuelle de fr. 80,000 en faveur de l'Université.

Le bénéfice restant après ces prélèvements est réparti comme suit:

1° 60 % au compte d'amortissement de la dette de l'Etat.

2° 30 % au fonds de réserve.

3° 10 % à la disposition du conseil d'administration pour être réparti: 5 % à la direction et 5 % aux employés.

**Bilan annuel**  
**de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg**  
et de ses agences de Bulle, Romont, Morat, Châtel-St-Denis et Cousset  
au 31 décembre 1903.

Actif			Passif		
			(Sauf ratification réglementaire.)		
<b>I. Caisse.</b>					
	2,000,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.		
	5,000	—	Dépôt à la Chambre de compensation, Compte A.		
	219,678	10	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.		
	2,224,678	10	<i>Encaisse légale.</i>		
	114,700	—	Propres billets en caisse (voir annexe n° 1).		
	640,700	—	Billets des autres banques d'émission suisses.		
	89,658	98	Dépôt à la Chambre de compensation, Compte B.		
	10,813	10	Autres valeurs en caisse.		
3,080,045	18				
<b>II. Créances à courte échéance.</b>					
(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)					
	204,705	80	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.		
	4,489,031	62	Correspondants débiteurs.		
	410,926	89	Comptes courants entre la banque principale et ses agences.		
	212,002	09	Divers. Comptes d'attente.		
5,916,666	40				
<b>III. Créances sur effets de change.</b>					
Effets escomptés sur la Suisse:					
	1,644,262	—	échus dans les 30 jours.		
	667,702	20	" entre 31—60 "		
	694,669	50	" " 61—90 "		
	1,311,701	10	" " après 90 "		
4,318,334	60				
Avances sur nantissements:					
	111,900	—	échus dans les 90 jours.		
	358,765	—	" entre 31—60 "		
	48,485	—	" " 61—90 "		
	145,570	—	" " après 90 "		
664,720	—				
5,981,654	52	998,599	72	Effets à l'encaissement.	
<b>IV. Autres créances à terme.</b>					
(Disponibles après 8 jours.)					
	23,091,751	84	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.		
	20,928	25	Comptes courants créanciers, momentanément débiteurs.		
	4,356,988	10	Créances sans engagement par lettre de change, garanties.		
	14,143,716	45	Créances hypothécaires de toutes sortes.		
41,613,879	14				
<b>V. Placements à terme indéfini.</b>					
	3,073,545	—	Actions } suivant inventaire (voir annexe n° 2).		
	12,074,509	45	Obligations }		
	15,148,054	45	<i>Effets publics.</i>		
	487,597	—	Propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.		
	160,251	30	Liquidations et soldes.		
15,795,882	75				
<b>VII. Placements fixes.</b>					
	54,867	27	Immeuble à l'usage de la banque.		
	18,000	—	Mobilier à l'usage de la banque.		
72,867	27				
<b>VIII. Comptes d'ordre.</b>					
	645,942	45	Prorata d'intérêts, intérêts échus et non payés sur articles de l'actif et réescompte sur articles du passif (voir détail dans le compte de profits et pertes).		
	597,436	46	Frais d'emprunts à amortir.		
1,248,378	91				
73,058,374	17				
<b>I. Emission de billets.</b>					
	4,885,300	—	Billets en circulation		
	114,700	—	Propres billets en caisse } (voir annexe n° 1)		
	5,000,000	—			
<b>II. Engagements à courte échéance.</b>					
(Payables au plus tard dans les 8 jours.)					
	503,410	21	Banques d'émission suisses, comptes créanciers		
	82,335	76	Correspondants créanciers		
	1,920,462	63	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)		
	292,412	—	Comptes courants débiteurs, momentanément créditeurs		
	39,202	04	Divers comptes d'attente		
	22,646	33	Intérêts échus et non encaissés		
	26,205	06	Tantièmes		
2,886,674	08				
<b>IV. Autres engagements à terme.</b>					
(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)					
	5,868,118	20	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)		
	818,858	75	Réserve pour amortissements et intérêts des emprunts de l'Etat de 1892 et 1899		
	1,421,250	—	Compte d'amortissement de l'emprunt de l'Etat de 1892 et 1899 (voir annexe n° 4)		
	241,716	21	Compte d'amortissement de la dette de l'Etat (voir annexe n° 5)		
	1,635,216	47	Compte de dépôt, ville de Fribourg 4 1/2 %		
	1,080,205	30	Compte de dépôts, communes et navigation 3 1/2 %		
	2,736,178	88	Bons de dépôts à terme dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable		
	4,138,003	40	Bons de dépôts à terme dont le remboursement ne peut être exigé en 1903		
	7,837,900	—	Emprunt fixe: Obligations 2 % à primes de 1895		
	13,890	10	Dépôts sur escomptes		
	1,445,106	05	Fonds de garantie des obligations de fr. 20.— de Fribourg (Emission de la Banque d'Epargne Eggis & Co)		
	1,671,949	—	Fonds de garantie de l'emprunt à lots de 1902 de l'Hospice cantonal		
	4,230,639	50	Fonds d'amortissement de l'emprunt à lots de l'Etat 1860		
	9,000,000	—	Emprunt de l'Etat 3 % de 1903		
42,138,431	86				
<b>V. Comptes d'ordre.</b>					
	40,967	50	Réescomptes sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes)		
	153,702	80	Prorata d'intérêts sur l'emprunt de l'Etat 3 % de 1892		
	76,015	—	Prorata d'intérêts sur l'emprunt 2 % à primes de 1895		
378,979	06				
<b>VI. Fonds propres.</b>					
	21,000,000	—	Capital versé		
	1,056,259	78	Fonds de réserve (y compris la répartition de 1903)		
	598,550	—	Réserve spéciale (voir annexe n° 7)		
22,654,789	78				
73,058,374	17				

**Annexes au bilan annuel de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg, au 31 décembre 1903.**

**Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1903.**

	Emission	En caisse	En circulation
2,500 billets de fr. 500	= 1,250,000	6,000	1,244,000
25,000 " " " 100	= 2,500,000	54,700	2,445,300
25,000 " " " 50	= 1,250,000	54,000	1,196,000
52,500 billets	= 5,000,000	114,700	4,885,300

**Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.**

Décision du conseil d'administration en date du 8 décembre 1879:  
"En règle générale, il sera réservé pour le remboursement de tous les dépôts en compte courant un délai d'avertissement proportionnel à la somme à rembourser et qui pourra être compté à raison d'un jour par fr. 1000."

Les comptes courants créanciers se répartissent comme suit:

a. 1425 avec un avoir au-dessous de fr. 8000	fr. 1,280,462. 63
80 avec un avoir au-dessus de fr. 8000, à fr. 8000 par compte	fr. 640,000. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 1,920,462. 63
c. 80 comptes dont l'avoir dépasse les fr. 8000, remboursables après 8 jours	fr. 5,868,118. 20
	fr. 7,788,580. 83

**Annexe n° 4.**

**Compte d'amortissement des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3 1/2 % de 1899.**

Solde au 31 décembre 1902	fr. 1,534,500. —
A déduire:	
Annuité d'amortissement de 1903 de l'emprunt 3 % de 1892	fr. 85,500. —
Annuité d'amortissement de 1903 de l'emprunt 3 1/2 % de 1899	fr. 27,750. —
	fr. 1,421,250. —

**Annexe n° 5.**

**Compte d'amortissement de la dette de l'Etat.**

Ce compte s'élevait au 31 décembre 1902 à	fr. 857,485. 85
Il a diminué en 1903:	
Par l'annulation et la sortie des comptes de la banque des obligations amorties par elle de l'emprunt de l'Etat 3 1/2 % de 1887	fr. 773,000. —
	fr. 84,485. 85
Il a, par contre, augmenté en 1903:	
De la répartition du bénéfice net de 1903	fr. 157,230. 36
	fr. 241,716. 21

**Annexe n° 6. Ressources de la Banque.**

Suivant art. 5 de la loi du 29 décembre 1892, les ressources de la Banque sont:

a. La dotation qui lui est attribuée par la présente loi. b. Le compte d'amortissement affecté à l'extinction de la dette publique. c. Le fonds de réserve. d. Les centimes additionnels perçus en vertu de la loi spéciale. e. Le 1/10 du produit annuel des ventes de bois dans les forêts de l'Etat. f. Les intérêts des obligations de la dette publique, amorties en conformité de la présente loi. g. Les bénéfices réalisés par ses opérations

**Annexe n° 7. Réserve spéciale.**

Elle s'élevait au 1 <sup>er</sup> janvier 1903 à	fr. 485,300. —
Elle a augmenté en 1903:	
Par les annuités d'amortissement de 1903 des emprunts de l'Etat 3 % de 1892, et 3 1/2 % de 1899	fr. 118,250. —
	fr. 598,550. —



Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Nombre	Désignation des titres	Nominal	Evalués	Net	Nombre	Désignation des titres	Nominal	Evalués	Net	
<b>I. Obligations.</b>					<b>Report</b>					
150	3 1/2 % Confédération suisse 1894	150,000	100	150,000	101	3 1/2 % Central Suisse 1894	101,000	98.50	6,845,438	
200	3 % Différé des chemins de fer fédéraux, emprunt 1903	100,000	98.50	98,500	76	3 1/2 % Jura-Berne-Lucerne	76,000	98.50	99,485	
2520	3 % Canton de Fribourg 1903	1,260,000	92	1,159,200	40	3 1/2 % Société de navigation des lacs de Neuchâtel et Morat	20,000	98	19,600	
2	3 % de Berne 1895	1,000	90	900	9	4 1/4 % Société Kander et Haguenack 1903	6,600	100	6,500	
26	3 1/2 % de Lucerne 1895	26,000	94	24,440	45	4 1/2 % Société suisse d'industrie électrique	45,000	95	42,750	
25	3 1/2 % des Grisons	25,000	98	24,500	60	4 1/2 % Electricita Alta Italia	30,000	97	29,100	
38	4 % Emprunt de la Bosnie et de Herzégovine	34,600	90	31,140	115	4 1/2 % Grande Brasserie de Beauregard	57,000	160	57,500	
115	3 1/2 % Rente d'Autriche (investissement)	50,000	90	45,000	15	Lots Canton de Fribourg 1902	225	16	240	
8	4 % Rente d'Autriche (papier)	20,000	100.50	16,881	380	2 % Banque de l'Etat de Fribourg	38,000	70	26,600	
10	3 % Emprunt allemand 1901	62,500	90.35	56,468	13	Lots Ville de Fribourg	130	11	182	
4	4 % Ville de Bulle 1899	4,000	99	3,960	118	Ponts-suspendus Fribourg	21,923	130 et 190	15,590	
49	3 1/2 % de Fribourg	41,500	95	39,425	75	296	Lots des communes fribourgeoises et navigations	11,800	51	15,096
10	3 1/2 % de Stockholm 1887	24,750	94.75	23,450	5349	Lots de Fribourg de fr. 20, 1898	106,980	15	80,235	
40	3 1/2 % Banque hypothécaire suisse, série G	40,000	97.50	38,800	66	2 % Banque de l'Etat escomptés	44,904	—	38,037	
690	3 1/2 % hypothécaire suisse, série H	690,000	98.25	677,925	47233	2 % Banque de l'Etat, obligations à la souche; ce poste comprend les obligations 2 % de la Banque de l'Etat non émises, lesquelles figurent au pair à l'actif comme au passif	4,728,300	—	4,728,300	
16	4 1/4 % foncière du Jura, série P	16,000	100	16,000						
209	3 1/2 % O	244,000	91	222,040						
182	4 % L	125,500	100	125,500						
40	4 % M	64,000	100	64,000						
28	4 % Pester Ungarische Commercial-Bank, communal	46,000	96	44,160						
386	3 1/2 % Banque belge des chemins de fer	193,000	90	173,700						
82	Divers: Cédulas Caisse hypothécaire fribourgeoise	145,414	100	145,414						
100	3 1/2 % Banque hypothécaire Zurich	100,000	100	100,000						
856	4 % Société franco-suisse pour l'industrie électrique	178,000	99.50	177,110						
86	4 % Banque foncière impériale de la Noblesse, garanties par le gouvernement russe	120,000	95.75	79,072						
100	3 1/2 % Société anonyme Leu & Co	100,000	100	100,000						
180	4 % Banque centrale des Caisses d'Epargnes hongroises	210,000	99.50	208,692						
10	4 % Crédit foncier central prussien 1890	82,500	98	61,250						
1767	3 1/2 % Caisse hypothécaire fribourgeoise, série R	1,767,000	100	1,767,000						
3	4 % Emprunt de la Maggia	1,500	99	1,485						
30	4 1/2 % Funiculaire de Fribourg	15,000	98	14,700						
20	5 % Société Monistrol-Monserrat	10,000	75	7,500						
38	3 1/2 % Wengernalpbahn	38,000	95	36,100						
1200	4 1/2 % Chemin de fer Fribourg-Morat	600,000	95	570,000						
91	3 1/2 % Seethalbahn	91,000	99	90,900						
50	4 % Berthoud-Thoune	50,000	100	50,000						
12	3 % K.K. priv. Prag-Duxer-Eisenbahn	24,000	80	19,200						
190	4 % Nord-Est Suisse 1887	95,000	100	95,000						
21	4 % " " " 1898	20,500	100	20,500						
58	4 % " " " 1899	58,000	100	58,000						
428	3 1/2 % Jura-Simplon 1894	211,500	98.50	203,327						
				6,845,438	55					
					<b>II. Actions.</b>					
					705	Caisse hypothécaire fribourgeoise	352,500	600	423,000	
					504	Banque cantonale fribourgeoise	282,000	610	307,440	
					112	Union financière de Genève	56,000	550	61,600	
					24	Crédit agricole et industrielle de la Broye	12,000	610	14,640	
					21	Crédit Gruyérien, à Bulle	10,500	610	12,810	
					234	Banque hypothécaire suisse	142,000	500	142,000	
					65	Bank in Baden	32,500	500	32,500	
					52	Jura-Simplon (actions ordinaires)	10,400	200	10,400	
					60	Viège-Zermatt	30,000	650	39,000	
					13	Sudostbahn (actions privilégiées)	6,500	250	3,250	
					311	Tramways de Fribourg	62,200	110	48,540	
					8	Funiculaire Neuveville-St-Pierre	1,600	50	400	
					300	Chemins de fer électriques de la Gruyère	150,000	375	112,500	
					80	Fabrique de Machines de Fribourg	40,000	200	16,000	
					100	Fabrique de draps de Fribourg	25,000	125	12,500	
					57	Fabrique d'engrais chimiques de Fribourg	28,500	630	35,910	
					3200	Société des Usines hydro-électriques de Monthovon	1,600,000	500	1,600,000	
					65	Société franco-suisse pour l'industrie électrique	32,500	375	24,375	
					50	Banque fédérale	25,000	630	31,500	
					45	Société de Crédit suisse, à Zurich	22,500	570	39,150	
					25	Banque commerciale de Bâle	12,500	550	15,750	
					150	Bankverein suisse	75,000	640	96,000	
					2	Banque foncière du Jura	1,000	610	1,280	
									3,073,545	
					Récapitulation: Actions				3,073,545	
					Obligations				12,074,509	
									15,148,054	

Annoncen-Pacht:  
Rodolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces:  
Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

Société des boulangeries coopératives, Fribourg.

Assemblée générale ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi, 21 mars 1904, à 8 heures du soir, à l'Hôtel de la Croix-Blanche, à Fribourg.

Ordre du jour:

- 1° Rapport du président du comité de direction.
- 2° Rapport de messieurs les vérificateurs et reddition des comptes.
- 3° Nomination de deux vérificateurs des comptes. (571.)
- 4° Propositions diverses.

Le secrétaire:  
Th. Jenny.

Le président:  
Corboud.

Das kostbarste Gut ist die Gesundheit!

Leiden

Sie oder Ihre Angehörigen an  
Rheumatismus, — Nervenleiden,  
mangelhaftem Stoffwechsel  
usw., so lassen Sie sich gratis und  
franko die Broschüre kommen über die

(562.)

patentierten  
Sauerstoffapparate

von

Dr. med. H. Sauehé

zum

Selbstgebrauch

durch

J. M. Rukin & Cie.

Zürich

Universitätsstrasse 33 B.



In günstiger Lage

ist ein

Fabrikgebäude

mit konstanter Wasserkraft zu verkaufen, eventuell zu verpachten.

Gef. Offerten unter Chiffre Z I 511 an die Annoncen-Expedition von  
Rodolf Mosse in Zürich. [203]

Thurg. Hypothekenbank in Frauenfeld.

Filialen in Romanshorn und Kreuzlingen.

Wir kündigen hiemit mit Ablauf des festen Kündigungstermines unsere sämtlichen zu 4 und 4 1/4 % verzinlichen Obligationen auf die vertragliche Kündigungsfrist und machen die Inhaber solcher Titel darauf aufmerksam, dass die Verzinsung derselben mit Ablauf der Kündigungsfrist ganz aufhört. So lange Konvenienz, sind wir bereit, unsere 4 und 4 1/4 %-Titel sofort ohne Kündigung zurückzuzahlen.

Um unsern langjährigen Kunden entgegenzukommen, erklären wir uns anderseits bereit, gekündete Titel für weitere drei Jahre gegenseitig fest auf 3 1/2 % vom Beginn des Kündigungstermines an abzustempeln, sofern uns die Titel innert Monatsfrist zur Abstempelung eingesandt werden.

Frauenfeld, im Oktober 1903.

(1122.)

Die Direktion.



Adressen

aller Länder u.  
Branchen d. Welt,  
Massenadressen,  
Bezugsquellen, Absatzgebiete auf Couverts, Listen u. perfor. gumm. Streifen geschr., liefert Intern. Adressen-Verlagsanstalt, Zürich (Gotthardstr. 56).  
Portogrant, Prosp. gratis. (614.)

Bois.

On demande, pour un important commerce de bois de la Suisse française, un employé sérieux, 30 ans environ, de préférence marié, et connaissant, si possible, les parquets et leur fabrication. Références sérieuses exigées. (489.)  
Oùres sous chiffre B 393 à l'agence d'annonces

Rudolf Mosse, Berne.

Böhmerwald-Pilze

1903 Ernte,

Spezialität: Hochfeinste Köpfchen, fein geschn., à Fr. 5.70 per Kilo ab hier, bei 5 kg-Original-Postsackel portofrei jeder Poststation d. Schweiz liefert das Versand-Haus

Sam. Lederer,

Neumark 21, bei Taus (Böhmerwald).

Mit Proben auch billigerer Sorten stehe gerne gratis und franko zu Diensten. (297.)

Geld auf jeglicher Basis von 5 Mille aufwärts vermittelt prompt und diskret

C. Woerwag, Basel.  
Retourmarke beifügen. (451.)